

Le Canada obtient une extension considérable de la liste des produits préférés. Une attention spéciale est donnée au maïs de l'Afrique-Sud, et les fruits en certaines saisons, les arachides, le sucre et la mélasse ont aussi des mentions spéciales. Le blé, la farine, les pommes, la bonneterie, la ficelle d'engelage, la machinerie, les aspirateurs, les tuyaux de fer, les outils, les douves, le bois d'œuvre, le poisson en conserve, les automobiles, les appareils électriques, les articles en caoutchouc et les produits du papier sont les principaux articles sur lesquels des concessions sont faites au Canada.

L'entente avec l'Etat Libre d'Irlande assure à toutes les marchandises et produits ouvrés du Canada importés dans l'Etat Libre d'Irlande le bénéfice du taux le plus bas accordé aux produits semblables de toute autre provenance. En retour, les produits de l'Etat Libre d'Irlande importés au Canada doivent recevoir le même traitement tarifaire que les articles semblables importés du Royaume-Uni.

L'entente avec la Rhodésie du Sud pourvoit à un traitement préférentiel réciproque sur une liste sélectionnée de marchandises. De plus, d'autres marchandises non mentionnées dans la cédule continuent de jouir comme autrefois des préférences britanniques déjà existantes ou futures. Le blé d'Inde, les fruits du genre citrus et les arachides reçoivent l'entrée en franchise au Canada et la Rhodésie du Sud donne à nos manufacturiers d'importantes concessions sur les écrémeuses, les batteries, les chaussures et les produits du papier.

Autres préférences impériales sur les produits canadiens.—Même en dehors de ces ententes commerciales les produits canadiens jouissent de plusieurs préférences tarifaires. La position générale actuelle est telle que presque toutes les marchandises produites ou manufacturées au Canada expédiées en conformité avec certains règlements précis reçoivent des préférences tarifaires sur les marchandises ne provenant pas de l'Empire à leur entrée en Grande-Bretagne, dans l'Irlande du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Fidji, le Samoa occidental, les Antilles britanniques (treize tarifs), les Bermudes, la Guyane anglaise, le Honduras britannique, la Rhodésie du Sud, la Rhodésie du Nord (Zambèze), la Gambie, Sierra Leone, Seychelles, le Somaliland britannique, Chypre et l'île de Man. Le Canada jouit de préférences presque aussi grandes dans l'Etat Libre d'Irlande, l'Union de l'Afrique-Sud, Ceylan, l'île Maurice, Ste-Hélène, le protectorat britannique de Tonga, les îles Solomon (britanniques), les îles Gilbert et Ellice, et Malte, et sur certaines marchandises dans les Etats fédérés de la Malaisie et les Etats non fédérés de la Malaisie, le Bornéo britannique du Nord, Sarawak et Brunei. Les autos en provenance de l'Empire ont une préférence de Hong Kong, des Straits Settlements et du Guernsey; les spiritueux et liqueurs de malt, de Gibraltar; et les vins, dans les îles Falklands.

Ententes tarifaires canadiennes avec les pays étrangers.—A la suite de traités conclus antérieurement par la Grande-Bretagne ou d'autres traités ultérieurs accordant le traitement de la nation la plus favorisée et sanctionnés par le